

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 10 juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 4 juillet 2023.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : M. PERRIN, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ADNOT. M. PERRIN, M. MONTIER, Mme DA SILVA ayant respectivement donné pouvoir à M. HEWAK, M. THUILLIER et Mme CHARPENTIER.

Mme CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat 2022

RS/N° 2023 - 07 – 03

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

- excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) : + 1 965 752,35 €
 - solde d'exécution global de la section d'investissement : - 215 427,03 €
 - solde des restes à réaliser de la section d'investissement : + 76 099,66 €
- entraînant un besoin de financement s'élevant à 139 327,37 €

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique - décide d'affecter au budget supplémentaire de l'exercice 2023 l'excédent de fonctionnement de 1 965 752,35 € comme suit :

- affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement : 139 327,37 €
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 1 826 424,98 €

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 20
Pouvoirs : 3
Pour : 23
Contre :
Abstentions :